

Capacités travaillées :

- Travailler en groupe
- Faire des recherches en autonomie
- S'exprimer à l'oral
- Exercer son esprit critique et savoir argumenter

Suite à la catastrophe de Cormeilles-en-Parisis, les autorités réagissent et organisent la gestion de la crise. Le Centre Opérationnel Départemental est réuni par le préfet du département du Val d'Oise. Les élèves vont simuler la tenue du COD suite à la catastrophe :

1er temps : Présentation COD en cours dialogué autour d'une carte mentale (15')



QU'EST-CE QU'UN CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL (COD) ?

UN OUTIL DE GESTION DE CRISE À DISPOSITION DU PRÉFET

QUAND ?

Activé lorsqu'un **événement majeur a lieu dans le département** : grande manifestation, épisode climatique impactant la circulation routière, accident d'ampleur...



OÙ ?

Situé au sein de la **préfecture du département** dans lequel a lieu l'événement. Des salles sont équipées en permanence pour permettre une activation immédiate en cas de crise.



QUI ?

Présidé par le préfet de département, directeur des opérations de secours : il assure la conduite et la coordination des opérations de secours ou de sécurité publique. Le COD rassemble **l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et des représentants des collectivités** (mairie, conseils départemental et régional...)



POURQUOI ?

Chaque service **collecte les informations qui remontent du terrain, pour permettre au préfet de prendre les bonnes décisions** en fonction de l'évolution de la situation.



LE COD EST COMPLÉTÉ PAR UN POSTE DE COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL (PCO)

OÙ ?

Installé **au plus près du lieu d'action**, mais en dehors de la zone à risques.



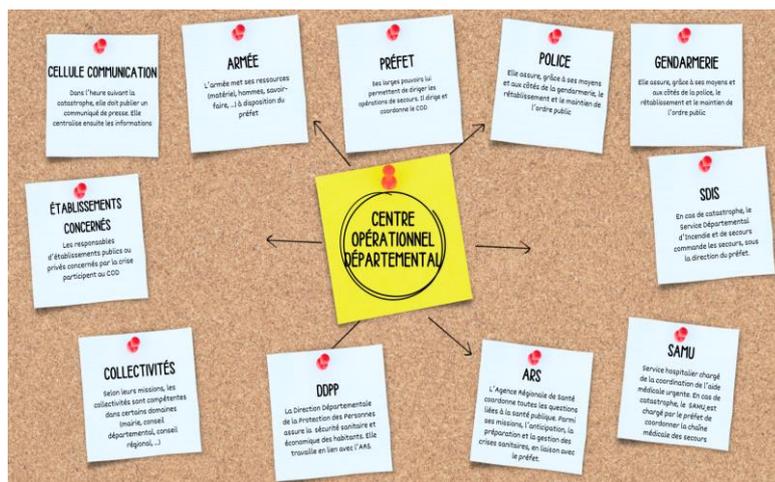
QUI ?

Généralement **dirigé par le sous-préfet de l'arrondissement concerné**.



POURQUOI ?

Il permet de **coordonner les différents acteurs agissant sur le terrain et de faire remonter l'information aux membres du COD**.



- **2ème temps : Déterminer les acteurs que le préfet convoque pour activer le COD après la catastrophe de Cormeilles-en-Parisis (15')**

Après la catastrophe de Cormeilles-en-Parisis, afin de gérer la situation de crise, le préfet du Val d'Oise décide de réunir le Centre Opérationnel Départemental (COD) afin de coordonner l'action des différents partenaires. Y participent :

- Le préfet : il dirige et coordonne l'action des intervenants et la communication, mobilise les moyens des acteurs, et prend les décisions pour faire à la crise. Il peut s'appuyer sur l'expertise et les ressources de chaque acteur pour prendre rapidement des décisions pertinentes
- Les forces de l'ordre : composées de la police et de la gendarmerie, elles assurent l'ordre public, récoltent les renseignements nécessaires à la gestion de crise, et réalisent les premières constatations. Elles disposent de ressources humaines (personnel) et matérielles (véhicules, ...). Elles doivent sécuriser les lieux de la catastrophe et éloigner les civils. Elles doivent également se coordonner entre elles pour apporter des réponses complémentaires et non concurrentes
- La cellule communication : elle doit, dans l'heure suivant la catastrophe, publier un communiqué de presse pour informer de la situation. Elle s'appuie sur les connaissances scientifiques au sujet du risque d'érosion à Cormeilles-en-Parisis. Elle centralise les informations échangées par les différents acteurs du COD
- Les pompiers : ils évaluent les risques, apportent les secours d'urgence et assurent la protection des personnes, organisent l'évacuation
- Le SAMU : il assure la prise en charge des victimes et éventuellement leur transfert vers les établissements adaptés
- Le maire : il a connaissance du Plan Local d'Urbanisme et des risques présents sur sa commune. Il a également compétence sur le logement, la voirie et les activités économiques sur le territoire de sa commune
- Le principal du collège : il connaît le lieu de la catastrophe, il a la responsabilité de la sécurité des élèves, il fait le lien avec les parents d'élèves
- La RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) : elle assure une partie de l'exploitation des transports en commun en Ile-de-France. La Ligne J du transilien passe à proximité du site d'extraction et du collège
- L'Association intercommunale de défense de la butte du Parisis : elle s'oppose depuis 2016 à la poursuite de l'extraction souterraine du gypse et met en avant les risques et les catastrophes potentielles qu'elle pourrait produire. Des actions en justice ont notamment été menées pour stopper l'extraction, mais sans résultat

Selon son rôle, chaque acteur va porter le débat et faire des propositions au préfet sur la prise en charge des victimes, la récolte de renseignements, la sécurisation de la carrière et de l'établissement, la communication à la presse, la gestion des déplacements (routes, transports en commun), l'accueil de personnes dont le logement menace de s'effondrer, ...

3ème temps : Tirage au sort des rôles, puis chaque groupe prépare son rôle lors du COD, avant de réaliser la simulation du COD

La préparation et la tenue du COD s'organisent en 3 étapes :

- 1ère étape (1h) : Un tirage au sort permet d'attribuer un rôle à chaque groupe. Par groupe, les élèves s'imprègnent du rôle de l'acteur représenté au COD. Pour défendre la position de l'acteur représenté, les élèves devront s'appuyer sur des arguments convaincants pour construire une intervention dont le but est de proposer une aide à la gestion de crise, en fonction de ses compétences et de ses moyens. Cette proposition doit être pertinente car elle aura un impact lors de la négociation. Un travail de recherches doit nourrir cette argumentation (on peut également fournir des « Fiches action » de chaque partenaire au groupe concerné). Chaque intervention devra durer 2 minutes
- 2ème étape (30') : Une fois le discours construit, le groupe réalise une infographie numérique sur laquelle il s'appuiera pendant son intervention
- 3ème étape (1h) : La simulation du COD : Sous la direction du préfet, le COD tente de gérer la situation de crise :
 - Chaque acteur doit s'exprimer et proposer son aide dans la gestion de la crise au préfet, en fonction de ses compétences et de ses moyens. Les interventions sont prononcées sans support écrit, avec appui sur une infographie
 - Après que chaque acteur se soit exprimé, le préfet retiendra les 3 propositions les plus pertinentes et prendra 3 décisions. Les acteurs dont les intérêts n'iraient pas dans le sens de l'une de ces décisions pourront prendre la parole et essayer de convaincre en 1 minute le préfet de la plus grande pertinence de leur proposition. Le préfet modifiera ou non sa décision en fonction de la pertinence de l'argumentation des acteurs

Rappel

L'art de la négociation consiste à un positionnement en faveur de la coopération, doit permettre de prendre en compte les intérêts de chacun dans un dialogue « gagnant-gagnant ». Cela demande une argumentation de qualité et un comportement calqué sur la bonne foi, la flexibilité ou la réciprocité des concessions.

Critères d'évaluation

	Maitrise insuffisante	Maitrise fragile	Maitrise satisfaisante	Très bonne maitrise
Niveau de langage, vocabulaire précis et registre adapté, qualité de l'expression orale				
Clarté du propos, fluidité des phrases				
Se détacher de ses notes				
Force de conviction				
Qualité et réalisme de la position de la délégation				
Argumentation des propositions (ou de la décision pour l'équipe du préfet)				

Capacité d'écoute et de prise en compte de la parole de l'autre				
Qualité visuelle de l'infographie				
Pertinence de l'infographie				